

Compteurs Linky : Corinne Lepage saisit l'État et demande leur suspension

Par [Le figaro.fr](https://www.lefigaro.fr)

Mis à jour le 09/04/2018 à 11h09 | Publié le 09/04/2018 à 09h49

VIDÉO - L'ex-ministre doit contacter ce lundi les ministères de la Santé et de la Transition écologique au nom du «principe de précaution». De nombreux usagers se disent en effet victimes des ondes électromagnétiques du compteur.

Les compteurs Linky sont-ils dangereux pour la santé? Comme l'annonçait [La Croix](#) dès vendredi, l'avocate Corinne Lepage a décidé de saisir ce lundi la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, ainsi que son homologue à l'Écologie, Nicolas Hulot, pour leur demander de suspendre le déploiement de Linky en vertu de «l'application du principe de précaution».

Plus précisément, l'ancienne ministre de l'Environnement exige la réalisation d'études scientifiques «évaluant les effets de ces compteurs sur la santé». «Si le gouvernement ne réagit pas d'ici deux mois, nous lancerons un recours collectif contre l'État au tribunal administratif au nom des maires et des citoyens opposés à Linky», poursuit Corinne Lepage dans [les colonnes du Parisien](#) ce lundi.

» **LIRE AUSSI - [Compteur Linky: des lampes qui s'allument toutes seules...](#)**

Les particuliers et les élus mobilisés

Cette procédure s'ajoutera à une autre action en justice. Au nom de 3.000 particuliers refusant Linky chez eux ou exigeant que le compteur soit retiré, l'avocat Arnaud Durand déposera un référé le 5 juin auprès de onze tribunaux de grande instance. De nombreux usagers se disent en effet victimes des ondes électromagnétiques émises par le nouveau compteur électrique vert d'Enedis.

Pour pouvoir transmettre et recevoir des données, Linky utilise les courants porteurs en ligne (CPL), c'est-à-dire les fils électriques des appartements et des maisons. «C'est un peu comme si vous viviez en permanence chez vous au cœur d'un énorme appareil émettant des champs électromagnétiques», détaille l'avocat Arnaud Durand au *Parisien*. «Nous avons beaucoup de remontées de personnes électrosensibles qui disent être victimes d'acouphènes et de troubles épidermiques depuis la mise en place du CPL à leur domicile et qui affirment que ce n'est plus vivable», raconte également Bernard, membre d'un collectif citoyens dans le Pas-de-Calais.

» **LIRE AUSSI - [«Inutile» et «imposé», le compteur Linky «est une honte»](#)**

Inquiets des effets sanitaires des compteurs, certains élus mettent aussi la pression sur l'opérateur. Corinne Lepage, affirme ainsi avoir reçu le soutien de plusieurs communes, dont Bondy (Seine-Saint-Denis), d'associations et de citoyens, comme la députée européenne écologiste Michèle Rivasi. «Il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose de nouveaux compteurs», avait écrit l'été dernier le maire de Bayonne au directeur régional d'Enedis. 92 collectifs et associations ont par ailleurs envoyé un courriel aux parlementaires, samedi, afin de leur demander la suspension du programme.

«Pas plus d'ondes que d'autres équipements», selon l'Anses

Citée par *Le Parisien*, l'entreprise Enedis reconnaît que les «ondes inquiètent certains clients» mais réaffirme que «Linky ne présente aucun danger». «Cela a été démontré à deux reprises par des rapports de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) qui concluent que le niveau d'émission est très faible et de même niveau qu'une plaque à induction, un sèche-cheveux ou un réfrigérateur», souligne Gladys Larose, responsable du programme chez Enedis.

En décembre 2016, l'Anses avait en effet publié une enquête concluant «à une faible probabilité que l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les compteurs engendre des effets sanitaires à court ou à long terme». Selon l'Anses, Linky n'émet pas plus d'ondes «que d'autres équipements électriques déjà utilisés dans les foyers», en citant par exemple les téléviseurs ou les tables de cuisson à induction. L'Anses nuance néanmoins sa position en rappelant que son jugement se fonde sur «les données disponibles à ce jour». Un argument repris par Corinne Lepage dans *La Croix* vendredi. «Il y a vingt ans, les mêmes autorités sanitaires expliquaient que les ondes des téléphones portables n'étaient pas graves. Depuis, on s'est rendu compte que cela pouvait avoir des effets sur la santé et sur certaines personnes plus que d'autres», détaille-t-elle.

Pour rappel, dix millions de compteurs Linky ont déjà été installés et le distributeur en pose 30.000 par jour. Certaines villes, comme Lyon, Nice ou Amiens, sont déjà totalement équipées et l'objectif est d'arriver à 35 millions de compteurs à la fin 2021.

Linky dans la tourmente depuis plusieurs mois

Depuis plusieurs mois, les compteurs Linky n'en finissent plus de faire parler d'eux. Dès février, un [rapport de la Cour des comptes](#) pointait les limites du compteur Linky et s'interrogeait sur l'utilité du compteur pour les particuliers. Les sages de la rue Cambon pointaient un «dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis». Dans la foulée, le 8 mars, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir avait lancé [une pétition](#) pour dénoncer le financement des appareils entièrement aux frais des usagers.

Plus tard, fin mars, [la Cnil avait annoncé avoir mis en demeure Direct Énergie](#) au sujet du compteur communiquant Linky. La Commission reprochait au fournisseur d'électricité de collecter les données des clients sans leur consentement. Il y a quelques jours, [le Sénat a finalement retiré deux amendements](#) relatifs au projet de loi sur la protection des données qui auraient permis aux usagers le souhaitant de refuser l'installation des compteurs intelligents. Les usagers ne pourront donc pas refuser leur installation.
